

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

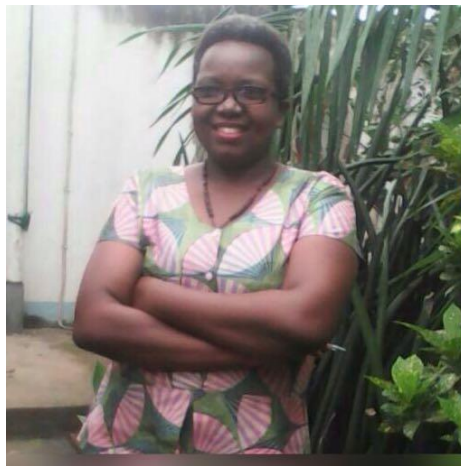
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°35 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 28 novembre au 4 décembre 2016



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, Trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 27 novembre 2016, au moins 363 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0.INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1. DES CAS D'ALLEGATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	5
<i>I.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	6
<i>I.4.DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	6
<i>I.4.1.DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES</i>	6
<i>I.4.2.DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	8
<i>I.5.JUSTICE EQUITABLE</i>	9
<i>I.6.DU DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE</i>	10
<i>I.7.VIOLATION DU DROIT A L'EDUCATION</i>	11
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	11
<i>II.1. DES ATTAQUES ARMEES</i>	11
<i>II.2. CAS D'INTOLERANCE POLITIQUE</i>	11
<i>II.3. CAS DE JUSTICE POPULAIRE</i>	11
<i>II.4. D'AUTRES FAITS ENREGISTRES</i>	12
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	13

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFP : Agence France Presse

BAE : Brigade Anti-Emeutes

CDS : Centre de Santé

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Front pour la Défense de la Démocratie

CNI : Carte Nationale d'Identité

CPI : Cour Pénale Internationale

CPP : Code de Procédure Pénale

DDH : Défenseur des Droits de l'Homme

EAC : East African Community

ECOFO : Ecole Fondamentale

FAB : Forces Armées Burundaises

FNL : Front National de Libération

FOCODE : Forum pour la Conscience et le Développement

OBR : Office Burundais des Recettes

ONU : Organisations des Nations Unies

PAFE : Police des Ais, des Frontières et des Etrangers

PJ : Police Judiciaire

PNB : Police Nationale du Burundi

PMPA : Partis et Mouvements Politiques Armés

RDC : République Démocratique du Congo

SNR : Service National de Renseignement

TGI : Tribunal de Grande Instance

UA : Union Africaine

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 6 personnes ont été tuées, au moins 1 cas de torture, au moins 12 personnes ont été portées disparues et au moins 81 personnes ont été arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure.

Le bulletin revient sur le phénomène d'attaque à mains armées qui a cette fois-ci ciblé le conseiller à la présidence de la République chargé de la communication, Monsieur Willy Nyamitwe, au cours de laquelle il a lui-même et son chauffeur été blessés tandis que son garde du corps tué.

La situation sécuritaire précaire se caractérise aussi par des opérations répétitives de fouilles perquisitions et des actes de terrorisme organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place. Ils arrêtent, torturent, tuent des citoyens et violent la loi dans l'impunité totale. Le bulletin évoque un état d'intolérance politique qui commence à dépasser une limite intolérable dans le pays. Le phénomène de justice populaire a été aussi relevé dans ce bulletin.

Le bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES CAS D'ALLEGATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Deux personnes tuées en commune Gihanga, province Bubanza

Après une série de crimes enregistrée dans nos bulletins antérieurs, la liste des victimes ne cesse de s'allonger dans la commune Gihanga, province Bubanza. La ligue Iteka vient encore d'enregistrer deux autres assassinats faits en moins de cinq jours dans cette même commune.

La première personne tuée porte le nom d'Innocent Bizimana, fils de Pontien Butoyi et de Ntanyungu, originaire de la colline Gisove, zone, commune et province Bubanza. Elle a été tuée dans la nuit du 27 novembre 2016 par des personnes qui ont fait irruption dans sa maison munies de gourdins, de couteaux et de fer à béton. Les auteurs de l'attaque se sont dispersés dans la nature après le crime. Cinq personnes voisines de la victime ont été appréhendées par la police de poste de Bubanza pour des raisons d'enquêtes.

La deuxième personne connue sous le nom de Claude Nzobandora, vendeur de vaches, originaire de la colline, zone, commune et province Bubanza, fils de Hondori, a été tuée en date du 1^{er} décembre 2016 vers 19 heures, sur la colline Kagwema, tout proche de la forêt de Rukoko, commune Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place, le cadavre de la victime a été retrouvé le 2 décembre 2016 par des passants qui ont alerté la police et la famille.

Ces attaques et assassinats se commettent dans cette commune au moment où des jeunes Imbonerakure disent contrôler la sécurité de par leurs rondes nocturnes. Des informations qui nous parviennent affirment que ces jeunes qui commettent des actes de violences contre les présumés opposants au régime de Pierre Nkurunziza, le font sous la complicité et la couverture de l'administration et de la police. La population de cette commune Gihanga s'inquiète de sa sécurité et met les deux autres crimes au dos de ces jeunes de la ligue des jeunes Imbonerakure, affiliés au CNDD-FDD. Précisons que cette jeunesse est à l'origine de la mort d'un jeune élève de 15 ans qui a été tabassé à mort il y a à peine deux semaines.

Une personne tuée poignardée en commune et province Kirundo

Un chef des Imbonerakure du nom de Jean Paul Mbonimpa, âgé de 25 ans, a été tué poignardé en date du 29 novembre 2016. Selon des sources sur place, ce chef Imbonerakure de la ligue des jeunes affiliés au CNDD-FDD, commandait une équipe qui avait organisé une attaque contre un membre combattant des FNL, aile d'Agathon Rwasa, du nom de Ndacayisaba. Ce dernier qui veillait à sa sécurité suite aux multiples menaces d'attaque qu'il subissait de la part de ces jeunes Imbonerakure y a opposé une légitime défense et a poignardé le chef Imbonerakure qui a succombé à ses blessures à l'hôpital. Le défunt a été enterré en date du 3 décembre 2016 avec une cérémonie funéraire qui avait été rehaussée par la présence de toutes les autorités administratives et tous les responsables du parti CNDD-FDD au niveau provincial et locales.

Une personne tuée et deux autres blessées lors de la tentative d'assassinat contre le conseiller à la présidence chargé de la communication

Le garde du corps de Willy Nyamitwe, conseiller à la présidence de la République chargé de la communication, Elie Ntungwanayo a été tué tandis que ce conseiller et son chauffeur ont été blessés au cours d'une attaque armée. Cette attaque visait le véhicule du conseiller qui rentrait chez lui dans le quartier de Kajaga, dans la soirée du 28 novembre 2016. Le conseiller a été dépêché à l'Hôpital Kira où il a subi les soins médicaux. Un plâtre a été posé sur son bras droit blessé. L'attaque et le bilan ont été confirmés par les porte-parole de la police et du gouvernement qui ont précipitamment accusé respectivement le Rwanda et la Belgique sans que des enquêtes soient menées.

Des sources au sein du parti CNDD-FDD au pouvoir révèlent néanmoins une crise de confiance interne dans ce parti, qui serait à la base des conflits entre des groupes opposés. Selon cette source, Willy Nyamitwe est victime d'être très actif dans l'un des groupes opposés proche du Président Pierre Nkurunziza. Cette crise est aussi à l'origine des arrestations qui visent des militaires hauts gradés issus des ex-PMPA, nous confirme notre source.

1.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Onze personnes enlevées en zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 4 décembre 2016, vers 20 heures, sur les collines Kirwati I et II de la zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, des hommes non identifiés, en tenues militaires et policières, armés de fusils, de machettes, de haches et de gourdins, ont volé des vivres dans des boutiques. Selon nos sources, 11 personnes ont été enlevées et 4 parmi elles, ont réussi à s'échapper dans la même nuit. Ces hommes sont partis en direction de la réserve naturelle de Rukoko avant de traverser la rivière Rusizi vers la RDC.

Une personne d'origine rwandaise enlevée et portée disparue en commune et province Ngozi

Un jeune rwandais du nom d'Yves Emmanuel Nemeye est porté disparu depuis le 30 novembre 2016. Selon des témoins, la victime a été enlevée vers 21 heures par les militaires accompagnés par des agents du SNR au quartier Kanyami, dans la ville de Ngozi. Les voisins de ce jeune garçon indiquent qu'il était connu dans la localité où il venait souvent rendre visite à ses amis et où il avait fait ses études. La même source nous apprend que la victime avait répondu à un appel téléphonique quand elle a été embarquée par un véhicule du SNR à une destination inconnue.

Notre source se rappelle de 4 rwandais qui travaillaient au restaurant Goshen dans la ville de Ngozi enlevés dans les mêmes circonstances et portés disparus depuis lors. Elle est inquiète du sort réservé au jeune homme qui n'avait commis aucune infraction mais simplement victime de sa nationalité. Le Rwanda est

dans le collimateur du pouvoir de Bujumbura qui l'accuse de donner main forte à une rébellion armée jusqu'ici invisible, selon un des opposants du parti au pouvoir.

1.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS

Une personne arrêtée et torturée en commune Bweru, province Ruyigi

Une personne du nom de Bugaru, originaire de la colline Kigusu, commune et province Cankuzo, a été arrêtée et torturée par le chef de poste de police de la commune Bweru, province de Ruyigi en collaboration avec le Secrétaire provincial du parti CDD-FDD dans la province de Cankuzo, connu sous le nom Jean-Luc Manirakiza.

Cette personne était accusée par ces derniers de ne pas avoir la CNI mais avait expliqué en vain à ses tortionnaires qu'il était venu au CDS pour se faire soigner. Elle leur avait montré son carnet de soins dans lequel l'infirmier du CDS de Bweru avait prescrit les médicaments. Au moment de la scène de torture, une grande foule de la population est intervenu pour témoigner connaître la victime. C'est ainsi que ses tortionnaires l'ont laissé en état critique et sont partis. Le nommé Bugaru a été transporté chez lui par ses voisins qui étaient sur place.

1.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

1.4.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Six jeunes gens arrêtés en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 1^{er} décembre 2016, six jeunes gens ont été arrêtés après une fouille perquisition et conduits au cachot du poste de police situé au chef-lieu de la zone Musaga. Les policiers disaient qu'ils recherchaient des rebelles cachés dans cette zone. Cette dernière est continuellement la cible des fouilles perquisitions qui y sont organisées et à l'issue desquelles des individus sont raflés. Certains de ces jeunes sont relâchés après quelques jours, d'autres disparaissent ou sont conduits dans des maisons de détention.

Cinq militaires dont quatre officiers arrêtés après l'attaque armée contre le conseiller à la présidence chargé de la communication

Juste après l'attaque contre le conseiller Willy Nyamitwe, intervenue en date du 28 novembre 2016, un caporal-chef du nom de Félix Nizigiyimana, ex FAB, originaire de la colline Gikebuke, commune Rusaka, province Mwaro, a été arrêté en date du 29 novembre 2016, chez lui sur la colline Kinyinya, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, non loin du lieu du crime. Le commissaire du nom d'Ayubu, bien connu dans des actes de répression contre les opposants politiques du CNDD-FDD a été à l'origine de cette arrestation, dénoncée comme arbitraire et sans preuves visibles par la famille et les voisins.

Deux colonels Nestor Bahati, alias « ça dépend » arrêté le 30 novembre 2016 et Jean-Baptiste Miruho, alias « Miro », arrêté le 1^{er} décembre 2016, tous des ex PMPA issus du CNDD-FDD, le parti au pouvoir, sont poursuivis dans la même affaire de tentative d'assassinat de Willy Nyamitwe, le conseiller principal chargé de la communication du Président Pierre Nkurunziza.

En date du 29 novembre 2016, le capitaine Célestin Iranyibutse, ex-PMPA, a été arrêté chez lui en zone Rubirizi, commune Mutimbuzi province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, ces arrestations ont été faites sur mandat du procureur de la république, avant d'être conduits pour être incarcérés dans les cachots du SNR en Mairie de Bujumbura. Les trois officiers sont poursuivis pour « tentative d'assassinat et atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, pour leur participation à la tentative d'assassinat sur Willy Nyamitwe et pour leurs liens avec les groupes armés qui cherchent à déstabiliser le Burundi », a expliqué à l'AFP un haut gradé de l'armée, sous couvert d'anonymat.

Un autre capitaine du nom de Habonimana est également détenu au SNR. Ils sont tous accusés de vouloir déstabiliser les institutions de la République.

Ces officiers supérieurs issus du CNDD-FDD sont arrêtés dans un contexte où des centaines de militaires et policiers ex-FAB ont fait objet de répression par le pouvoir burundais hanté par une rébellion invisible depuis la tentative de coup d'état manqué du 13 mai 2015.

Une personne arrêtée en commune Matana, province Bururi

Jean Claude Arakaza, a été arrêté le 27 novembre 2016. Selon des témoins, la victime a été arrêtée sur la colline Rubanga, commune Matana, province Bururi par des policiers qui l'accusaient d'avoir organisé une réunion de déstabilisation au Lycée de Rubanga. La famille et les amis ignorent le sort que la police a réservé à cet élève qui n'avait commis aucune infraction punissable par la loi. Ils estiment néanmoins que cet élève est victime de la répression continue contre les présumés opposants au 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Quatre officiers ex- FAB en retraite arrêtés en zone urbaine de Kinindo, Mairie de Bujumbura

Dans la matinée du 2 décembre 2016, la police burundaise a arrêté 4 officiers lors d'une fouille perquisition organisée en zone urbaine de Kinindo, Mairie de Bujumbura. Le colonel à la retraite du nom de Masare et trois autres colonels retraités : Colonel Nshimirimana, colonel Bahenda et colonel Augustin Nshimirimana, tous ex-FAB ont été arrêtés. Chez le colonel Masare, jusqu'ici professeur de mathématique dans des universités locales, la police disait avoir saisie des tenues militaires. Aucune précision sur les objets saisis aux domiciles de ces trois autres anciens officiers de l'armée. Ils ont été relaxés après quelques heures de captivité non fondée, selon des sources sur place.

Au moins 30 personnes arrêtées en commune Kigamba, province Cankuzo

L'information parvenue à la ligue Iteka en date du 28 novembre 2016, indique qu'au moins 30 personnes ont été arrêtées par la police sur la colline Rusagara, commune Kigamba, province Cankuzo, le 26 novembre 2016, lorsque ces dernières se rendaient au marché de Kigamba. Toutes ces personnes étaient connues dans cette localité mais la police a avancé le motif qu'elles n'avaient pas de CNI sur elles. Selon des sources sur place, elles ont été libérées après avoir payé une amende de 5.000 fbu chacune. La population de cette localité dit que c'est le moyen que la commune a trouvé pour collecter l'argent alors que cette population vit actuellement dans la pauvreté. La même source nous indique que la localité est soupçonnée être contre le pouvoir du CNDD-FDD.

Une personne arrêtée en commune et province Cankuzo

Sur ordre du gouverneur de la province Cankuzo, Espérance Ntakarutimana, planton au bureau provincial de santé en province Cankuzo et originaire de la colline de Cankuzo, commune et province de Cankuzo est au cachot du parquet de Cankuzo depuis le 29 novembre 2016. Elle est accusée d'avoir montré un message WhatsApp aux personnes qui étaient avec elle. Ce message disait que le député Anglebert Ngendabanka était en train d'exiger une contribution forcée pour achever la construction de sa maison auprès des services du CDS et d'autres services publics. Le message avait circulé sur les réseaux sociaux dans la ville. Le gouverneur et le parquet exige à la victime de dire celui qui lui a envoyé ce message avant d'être libérée.

Deux personnes arrêtées en province Ruyigi

Le nommé Isaïe Bujana, soudeur, originaire de la colline Dutwe, a été arrêté le matin du 29 novembre 2016, sur ordre du commissaire provincial de police à Ruyigi. Selon des sources sur place, il a été battu au cabaret par un Imbonerakure du nom de Côme Nduwarugira le 28 novembre 2016, vers 19 heures. Ce dernier a alerté par après les chefs collinaires et certains membres du comité de sécurité. Ces derniers avaient défoncé la porte de sa maison avant de le faire sortir. Ces mêmes personnes l'avaient obligé de payer 30.000 fbu avant que le commissaire provincial de Ruyigi ait exigé à son tour son arrestation. Il a été accusé par ces Imbonerakure d'avoir tenté de vouloir les contredire quand ils parlent. Un voisin de la victime du nom de Paul Sakubu, qui avait tenté de le défendre a été aussi arrêté.

Trois personnes arrêtées à la frontière rwando-burundaise en province Kirundo

L'information parvenue à la ligue Iteka en date du 28 novembre 2016 indique que le 23 novembre 2016, des agents du SNR en province Kirundo, ont arrêté à la frontière burundo-rwandaise les nommés Méthode Ndayikeza, âgé de 17 ans, originaire de la commune Kigina, commune Bugabira, Abraham Tumusi, âgé de 26 ans, originaire de la localité de Kigobe, zone Cendajuru, commune vumbi, et Claver Nkeramihigo, âgé de 45 ans, originaire de Nyamivuna zone Bukuba, commune Vumbi, province Kirundo. Selon des sources sur place, toutes les trois personnes arrêtées étaient refoulées du Rwanda. Elles ont été conduites au cachot de la PJ Kirundo, accusées d'appartenir aux groupes rebelles. Les victimes se défendent à leur tour en disant qu'elles étaient au Rwanda à la recherche de la survie depuis bien des années.

Vingt-huit personnes arrêtées en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 29 novembre 2016, lors des fouilles perquisitions policières organisées au quartier Kajaga, zone Rukaramu et en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, au moins 28 personnes ont été arrêtées. Les sources sur place indiquent que ces fouilles visaient le contrôle des cahiers de ménages. Les victimes n'étaient pas enregistrées et ont donc été qualifiés de rebelles qui se préparaient pour attaquer le pays.

Deux personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 29 novembre 2016, les policiers ont arrêté deux personnes au cours d'une fouille perquisition et d'un contrôle des cahiers de ménages organisés à la 12^{ème} et 13^{ème} avenue de la zone urbaine de Cibitoke, commune Ntawangwa, Mairie de Bujumbura. Elles ont été arrêtées et conduites au poste de police en zone Cibitoke. Une d'entre elles était accusée de n'avoir pas de l'éclairage public sur sa parcelle et l'autre de n'avoir pas été enregistrée dans le cahier de ménage. Elles ont été relâchées après avoir payé 5.000 fbu de rançon chacune.

I.4.2. DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES

Quatorze cas de détentions illégales en province Rutana

Dans la province de Rutana, en date du 2 décembre 2016, quatorze détenus étaient encore au cachot de poste de police de Rutana alors que leurs dossiers avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au parquet de Rutana entre les dates du 2 et 22 novembre 2016. Malgré les dénonciations faites par les DDHs sur ce genre d'irrégularités en province Rutana, l'autorité judiciaire ne prend pas de mesures pour y mettre fin, ce qui constitue une violation flagrante de l'article 37 du CPP burundais.

Deux personnes illégalement détenues au cachot de la PJ en province Ngozi

Le nommé Jumapili Nizigiyimana, âgé de 20 ans, originaire de la colline Kanyami, colline et province Ngozi, arrêté le 12 novembre 2016 était encore dans le cachot de la PJ Ngozi le 1^{er} décembre 2016, accusé de vol d'une imprimante. Depuis son arrestation, il n'a pas été interrogé. Son dossier est au niveau du parquet de la République de Ngozi.

C'est le cas aussi d'Eric Ndagijimana, âgé de 15 ans, originaire de la commune Tangara, arrêté en date du 10 novembre 2016 en commune Tangara et qui se trouve en cette date du 1^{er} décembre 2016 au cachot de la P.J Ngozi. Il est accusé de vol d'une moto. Son dossier se trouve au niveau du parquet de la République de Ngozi.

Une personne de nationalité rwandaise détenue illégalement au cachot PJ en province Muyinga

Le nommé Emmanuel Nsabimana, âgé de 17 ans, originaire de la colline Kurusozi, district de Nyamugari, en république du Rwanda, fils de Jean Marie Vianney Nkengurutse et Mukankusi, est au cachot de la PJ Muyinga depuis le 18 novembre 2016. La victime a été arrêtée par la police en commune Gasorwe, province Muyinga qui l'accusait d'être un irrégulier sur le territoire burundais. Son dossier a été remis au commissaire provincial de la PAFE pour analyse et suivi. Le commissaire provincial a promis de le remettre aux autorités rwandaises mais les DDHs ont peur que le SNR va changer d'accusation comme il le fait pour les autres détenus d'origine rwandaise chez qui, il colle l'infraction de collaboration avec des groupes rebelles.

Deux mineurs détenus au cachot de la PJ en province Gitega

Au cours d'une visite faite en date du 1^{er} décembre 2016, deux mineurs Nepomuscène Niyonkuru, âgé de 12 ans, né à Bugenyuzi, province Karuzi et Rachid Miburo, âgé de 14 ans, né à Kibongera, commune Muyinga, étaient au cachot de la PJ en province de Gitega. Ils avaient tous été arrêtés en date du 27 novembre 2016 et la police disait manquer un déplacement pouvant les conduire jusqu'à leurs communes d'origines.

1.5. JUSTICE EQUITABLE

Un procès truqué à des fins politique en faveur du commissaire Désiré Uwamahoro

En date du 2 décembre 2016, le procès en audience publique de l'ancien commandant de BAE, le commissaire Désiré Uwamahoro, connu pour son rôle dans la répression meurtrière des présumés opposants au 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, s'est déroulé au TGI en province Bubanza. Pendant ce jugement en itinérance par la cour d'appel de Bujumbura, le ministère public a requis une condamnation d'une année de prison ferme et une amende d'un million de fbu au commissaire Désiré Uwamahoro, accusé dans une affaire d'escroquerie. La même peine a été requise aux deux policiers qui étaient chargés de garder le Syrien Ahmed Kassim Issa R. qui se plaint d'avoir été escroqué. Le ministère public parle de vol de 250 milles dollars dans une affaire de vente d'or.

A la barre se trouvait également 5 prévenus d'origine congolaise (RDC) qui étaient accusés de complicité dans ce cambriolage. Parmi eux des commerçants, des vendeurs de métaux précieux, des prétendants travailleurs dans le système des Nations-Unies et une personne qui avait un contrat avec Issa, la victime de vol. Le ministère public a requis pour eux une peine de 5 ans de servitude pénale et le paiement d'amende de 1.100.000 fbu chacun. Le 9^{ème} délinquant accusé dans ce dossier est le chauffeur qui conduisait le milliardaire syrien durant tout son séjour dans la ville de Bujumbura dans toutes ses affaires jusqu'à son départ. C'est lui qui a averti le commissaire Désiré Uwamahoro du départ précipité d'Issa, le Syrien. A ce dernier, le ministère public a requis 5 ans de prison et 1.100.000 fbu d'amende. Ce procès a été largement suivi par beaucoup d'agents de sécurité, hautement gardé et la police triait les assistants, et interdisait le port de téléphone portable.

Depuis 10 heures 30 minutes, ce procès a été mis en délibéré vers 16 heures. Les prévenus ont été assistés par deux avocats et la partie civile était absente. Le jugement est attendu le 2 février 2017 et les assistants contactés par Bonsha FM affirment que le ministère public a été plus doux envers les policiers parmi lesquels le commissaire Désiré Uwamahoro.

Selon un analyste juriste sous l'anonymat, ce procès est truqué. « Comment se fait-il qu'il soit qualifié de flagrance alors qu'il y a plus d'un mois que les prévenus sont incarcérés. Encore plus, la douceur du ministère public envers le commissaire Désiré Uwamahoro, récidiviste car déjà condamné dans une autre affaire criminelle impunie, montre que ce procès est un moyen de chercher à le libérer le plus vite possible pour continuer ses actes criminels.

1.6. DU DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE

La crise politico-sécuritaire qui secoue le Burundi a eu des conséquences sur la survie alimentaire de la population burundaise qui se retrouve actuellement dans une paupérisation grandissante et inquiétante. La production alimentaire ayant été frappée suite à l'insécurité et aux changements climatiques, les prix des produits de première nécessité ont grimpé et la famine s'est installée dans des milliers de ménages burundais.

Dans moins de six mois, des produits vivriers consommés par beaucoup de familles burundaises ont passé du simple au double. Les haricots localement appelés « kirundo » qui constituent un aliment de base s'achètent actuellement à 1.500 fbu alors qu'il était à moins de 800 fbu le kilo.

Le haricot jaune en provenance de la Tanzanie qui se vendait à 1.300 fbu coûte entre 2.000 à 2.500 fbu le kilo. Le riz local est passé de 1.200 à 1.800 fbu le kilo, celui importé de la Tanzanie qui était à 1.800 fbu se vend à 2.400 francs le kilo. Le prix du sucre SOSUMO a également grimpé, un kilo s'achète entre 2.200 à 2.400 fbu le kilo, le prix fixé par le ministère ayant le commerce dans ces attributions étant de 1.900 fbu.

Les commerçants rencontrés expliquent cette hausse de prix par la loi de l'offre et de la demande. Des haricots sont devenus rare à cause du changement climatique, certaines récoltes sont dévastées par la pluie, dans des provinces du Nord comme Kirundo. Cette province qui était jadis appelée « le grenier du Burundi », a été marquée par l'absence presque totale des pluies » se lamentent des commerçants grossistes des haricots au marché chez Sion. En plus de ces raisons, nos interlocuteurs parlent de crise socio-politique liée au 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza qui a entraîné l'insécurité d'une grande partie de la population laborieuse qui a pris le chemin d'exil. Il y a aussi l'enfermement économique du pays par ses propres dirigeants qui mettent en avant leurs intérêts personnels au détriment de l'intérêt général.

Des consommateurs se disent préoccupés par cette flambée des prix de ces produits «la vie devient de plus en plus difficile dans ce pays, les prix montent alors que beaucoup de burundais croupissent dans la misère, certains burundais ont perdu leurs emplois, des entreprises ont fermé, même ceux qui travaillent ne sont plus capables de joindre les deux bouts du mois »se lamentent certains habitants de la capitale Bujumbura qui demandent au gouvernement de briser le silence et de trouver une solution.

Ces habitants demandent avec insistance au gouvernement d'assainir le climat politico-sécuritaire afin de restaurer la confiance des partenaires financiers.

La situation économique précaire dans laquelle croupissent des ménages burundais est aggravée par l'instauration des taxes abusives et des contributions excessives forcées imposées par le pouvoir du CNDD-FDD dans presque toutes les provinces du pays.

I.7. VIOLATION DU DROIT A L'EDUCATION

Quinze élèves aveugles du Lycée notre dame de la sagesse n'ont pas passé le test national

Quinze élèves aveugles de la classe de 10^{ème} année au Lycée Notre Dame de la Sagesse, en province de Gitega, n'ont pas pu passer leurs examens de test de fin du tronc commun de 10^{ème} organisés pour cette année scolaire 2015-2016. Cet établissement public avait pourtant été choisi par l'Etat burundais pour accueillir ces élèves en état d'handicap. Au moment de la préparation du test national, l'Etat burundais a omis de prévoir des professeurs qui devraient rédiger et corriger ce test. Alors que ces élèves avaient régulièrement été aux cours durant toute l'année scolaire, ils n'ont pas eu la chance de passer le test au même titre que les autres élèves, ce qui constitue une violation flagrante du droit à l'éducation pour ces élèves handicapés. Sont-ils obligés de reprendre l'année ou vont-ils bénéficier de manière particulière de ce test national ? Le ministère de l'éducation devrait répondre à ces questions pour remédier à la situation.

Par ailleurs, les personnes en situation d'handicap sont abandonnées à elles-mêmes au Burundi car aucune politique de protection n'est envisagée par le pouvoir burundais. Les infrastructures sociales sont inadaptées à leur handicap. Les victimes réclament que la construction des écoles et d'autres infrastructures sociales soient construites en tenant compte de l'existence des personnes handicapées qui en auront le besoin d'accès.

II. FAITS SECURITAIRES

II.1. DES ATTAQUES ARMEES

A la une de l'actualité de cette semaine du rapport, c'est l'attaque armée contre le conseiller du président Pierre Nkurunziza, Willy Nyamitwe qui en a été la cible dans le quartier de Kajaga, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. En date du 28 novembre 2016, des hommes armés ont attaqué le véhicule de Willy Nyamitwe, le conseiller principal chargé de la communication au cabinet du président Pierre Nkurunziza. Le gouvernement a vite condamné le Rwanda et la Belgique, pays qui ont donné asile aux opposants politiques ainsi que le représentant du FOCODE, Pacifique Nininahazwe, une manière de vouloir détourner l'attention sur ce crime, d'après des sources sur place.

II.2. CAS D'INTOLERANCE POLITIQUE

Les opposants politiques en province Rumonge sous menaces de cibles d'assassinat

Dans la matinée du 28 novembre 2016, des opposants politiques au chef-lieu de la province Rumonge se sont réveillés trouvant des dessins de croix noires symbolisant la mort sur les murs ou les portes de leurs maisons. Selon des sources sur place, les auteurs de ces dessins sont des jeunes Imbonerakure qui ont l'objectif d'intimider tous ceux qui n'épousent pas l'idéologie de leur parti politique le CNDD-FDD. Ces croix noires ont été posées sur les maisons des opposants politiques pour certainement un avertissement que des actes de violences pourraient être commis sur ces ménages si leurs occupants ne se ravisent pas pour adhérer au parti, s'est inquiété un des victimes interrogées. Ces incidents ont ravivé une peur panique dans cette province et certains ménages envisageraient de prendre fuite.

II.3. CAS DE JUSTICE POPULAIRE

Un étudiant tué et une autre grièvement blessé au campus Mutanga de l'Université du Burundi, en Mairie de Bujumbura

Une personne soupçonnée d'être un voleur a été blessée dans la nuit du 28 novembre 2016 au campus universitaire de Mutanga en zone urbaine de Rohero, Mairie de Bujumbura. Les policiers ont dû tirer en l'air pour disperser les étudiants qui frappaient sans pitié le présumé voleur. Se retrouvant nez à nez avec le

locataire d'une chambre du pavillon IV, il a feint d'être un voisin, avant de lui asséner violemment des coups de poing. L'alerte donnée, les autres étudiants ont accouru et ont maîtrisé le voleur qu'ils ont frappé. Il a fallu l'intervention des policiers basés en permanence dans le campus universitaire de Mutanga pour que le présumé voleur soit sauvé.

En date du 25 novembre 2016, Enock Gapero, étudiant en psychologie bac III, a succombé à ses blessures suite à un passage à tabac dont il avait été victime accusé aussi de vol par ses collègues étudiants. Au campus Mutanga, ce jeune originaire de la province de Mwaro laisse de mauvais antécédents. Selon un étudiant, qui l'a connu au lycée de Gatara et qui a requis l'anonymat, Enock Gapero était un irréductible. Attrapé et emprisonné plus d'une fois, il ne s'était jamais décidé à tourner le dos au banditisme, confie-t-il, visage renfrogné. Toutefois, il se dit fortement touché par la mort d'un camarade du Lycée.

II.4. D'AUTRES FAITS ENREGISTRES

Un bébé tué par sa mère mineure en province Kirundo

La nommée Parfaite Matamo, âgé de 16 ans, élève à l'ECOFO Muyange en province Kirundo a été arrêté le 28 novembre 2016, après avoir tué et jeté dans une toilette l'enfant de 4 jours qu'elle avait mis au monde. Selon des sources sur place, la fille avait été engrossée par son professeur prénommé Richard mais ce dernier avait refusé la paternité de l'enfant et jouie de l'impunité pour la simple raison d'être membre zélé du parti CNDD-FDD.

Des fouilles perquisitions dans la province de Kirundo

Des fouilles perquisitions ont été opérées durant toute la semaine du 28 novembre au 4 décembre 2016 dans tous les quartiers du chef-lieu de la province Kirundo. Selon des sources sur place, la police et l'administration publique, hantées par une rébellion potentielle, sont à la recherche des rebelles et des armes, mais aucune arme n'a été saisie.

Des intempéries destructrices en province Rutana

En date du 28 novembre 2016, vers 15 heures, sur la colline Rutana, quartier Birongozi, commune et province Rutana, une pluie mélangée à des vents torrentiels a détruit au moins 19 maisons. L'administration communale fait appel à tous les bienfaiteurs pour secourir ces victimes en situation de détresse.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations de droits de l'Homme, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de tortures, d'enlèvements, d'arrestations arbitraires et d'emprisonnement. Des cas de tortures, d'arrestations et de détentions arbitraires et illégales constituent le lot quotidien des burundais présumés être contre le régime du pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

La ligue Iteka est inquiète de ces différentes violations quasi quotidiennes des droits de l'Homme et des attaques armées qui ne cessent d'emporter des vies humaines dans le pays.

Elle déplore le comportement des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD qui sèment la terreur en arrêtant des gens et en commettant des actes de tortures, des assassinats et des viols dans l'impunité totale, avec une complicité sans égale de l'administration publique et des forces de défense et de sécurité.

La ligue Iteka est préoccupée par la situation économique dans laquelle croupissent des ménages burundais, qui est aggravée par l'instauration des taxes abusives et des contributions excessives forcées imposées par le pouvoir du CNDD-FDD.

Ainsi, vu la situation continuellement grave des droits de l'Homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité, au lieu de chercher à la légaliser ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites et/ou traités par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre fin à l'injustice et à la politique de la terreur, la source de tous les maux qu'a connu le peuple burundais depuis son indépendance ;
- De punir les auteurs des violations de droits de l'Homme devenues quasi quotidiennes dans le pays ;
- De mettre fin aux taxes abusives et aux contributions excessives forcées imposées par l'administration publique dans différentes provinces du pays, qui aggravent la situation économique déjà précaire des ménages burundais ;
- D'adapter le système éducatif en faveur des personnes en situation d'handicap.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

D) A la Médiation et à l'EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.